



WHAT'S ON ?

MARS 2018

Votre rendez-vous avec
l'actualité économique et financière



ÉCONOMIE FRANCE

France : l'économie en rythme de croisière

Tirée par l'investissement des sociétés, la croissance devrait rester solide dans l'Hexagone, mais sans accélération.

Cette fois, cela ne fait plus de doute : la France va mieux. Le constat est partagé par divers organismes de prévisions qui ont revu en hausse leur scénario depuis mi-mars.

Très optimiste, l'OCDE vise une hausse du PIB de 2,2% en 2018, tandis que la Banque de France, plus prudente, anticipe 1,9%. De son côté, l'Insee vient d'évaluer l'acquis de croissance à mi-2018 – c'est-à-dire son niveau sur l'année si le PIB stagnait au second semestre – à 1,6%.

Quant au gouvernement, il a plusieurs fois indiqué que son hypothèse retenue pour bâtir le budget (1,7% de croissance en 2018) serait dépassée. Bercy publiera une nouvelle prévision dans le cadre de son programme de stabilité transmis à Bruxelles avant fin avril.



Nette embellie de l'emploi

«L'année 2017 a signé le retour d'une croissance française solide et régulière (2% en moyenne annuelle), la plus élevée depuis 2011», rappelle l'Insee dans sa dernière note de conjoncture. Mais si la France va mieux, elle reste à la traîne de la zone euro, qui a affiché une croissance de 2,5% l'an passé, et son économie ne semble déjà plus accélérer.

De fait, le climat des affaires, après avoir atteint en décembre 2017 un plus-haut depuis dix ans, s'est un peu tassé en janvier puis février. Reste que la croissance de l'activité produit un effet à l'ampleur inespérée sur l'emploi.

En 2017, l'Hexagone a créé 268.800 postes salariés, du jamais vu depuis dix ans. La Banque de France voit les créations se poursuivre à un rythme soutenu, de 180.000 et 200.000 par an jusqu'en 2020, ce qui ramènerait le chômage à 7,9% à cet horizon, son plus bas niveau depuis fin 2008.

Si la croissance n'accélère pas, tous ses moteurs sont allumés : la consommation des ménages, qui n'est pas le plus dynamique, et surtout l'investissement des entreprises, en pleine accélération.

Après une hausse de 4,4% l'an passé, qui a porté le taux d'investissement des sociétés à un sommet depuis quarante ans (22,4% de la valeur ajoutée), la dynamique devrait, selon l'Insee, rester «solide», les entreprises cherchant à «augmenter leurs capacités de production».

Regain des exportations

Enfin, le commerce extérieur ne devrait plus, comme cela a été le cas ces dernières années, peser sur la croissance. La Banque de France s'attend à ce que sa contribution soit «nettement positive» en 2018.

L'appréciation de l'euro depuis l'été dernier n'a pas empêché une franche accélération des exportations ces derniers mois. De fait, l'Hexagone profite d'une forte demande extérieure à l'heure où l'économie mondiale croît au rythme de 4% l'an.

Au premier semestre, les livraisons des secteurs aéronautique et naval devraient rythmer les exportations hexagonales. Est notamment attendue la livraison du paquebot Symphony of the seas, auquel le chantier naval STX apporte les toutes dernières finitions.

ÉCONOMIE MONDE

Acier, aluminium : Trump accentue la pression sur l'Europe

- Le Mexique, le Canada et l'Australie ont obtenu des exemptions afin d'échapper aux nouvelles taxes voulues par Trump.
- L'Union européenne reste, elle, dans le viseur de Washington.

COMMERCE

Gabriel Grésillon
— Bureau de Bruxelles

La pression s'est accentuée un peu plus encore sur l'Union européenne, ce week-end, quant aux taxes que Donald Trump entend imposer sur les importations d'acier et d'aluminium. Alors que le Mexique, le Canada et l'Australie parvenaient tous à obtenir des exemptions afin d'échapper à ces droits de douane, l'Union européenne est restée, elle, dans le viseur de Washington.

Ce n'est pas faute d'avoir essayé de négocier. Samedi, la commissaire européenne en charge du Commerce, Cecilia Malmström, s'est entretenue avec le négociateur en chef commercial américain, Robert Lightizer, lors d'une réunion qui se tenait également avec le ministre japonais du Commerce, Hiroshige Seko. Au terme de cette rencontre, la commissaire suédoise avait affirmé que ses échanges avaient été « francs » mais regretté qu'il n'y ait « pas de clarté immédiate quant à la procédure américaine relative à l'exemption ». Dans la foulée, elle plaide la cause de l'Union européenne : « En tant que partenaire étroit des Etats-Unis en matière de sécurité et de commerce, l'Union européenne doit être exclue de ces mesures. »

Quelques heures plus tard, Donald Trump apportait la clarté

Les principaux fournisseurs d'acier des Etats-Unis

En % du volume importé, septembre 2017



LES ECHOS / SOURCE : US DEPARTMENT OF COMMERCE

demandée par Cecilia Malmström... mais en douchant les espoirs de Bruxelles. Dans un tweet, le président américain a été sans ambiguïté, présentant les Etats-membres de l'Union européenne comme « des pays remarquables » mais qui « traitent mal les Etats-Unis » : « S'ils suppriment leurs horribles barrières et leurs droits de douane sur les produits américains, nous ferons de même en supprimant les nôtres. Gros déficit. S'ils ne le font pas, nous taxerons les voitures etc. JUSTE ! », a-t-il ajouté.

Traitement de faveur pour le Japon

La pilule est d'autant plus amère pour les Européens que le Japon,

même s'il n'a obtenu aucune exemption formelle, semble bénéficier d'un traitement plus positif de la part du locataire de la Maison-

Dans un tweet, le président américain a douché les espoirs de Bruxelles.

Blanche. Sur Twitter à nouveau, Donald Trump s'est réjoui d'une conversation qu'il a eue avec le Premier ministre nippon, Shinzo Abe, à propos de « l'ouverture du Japon à une relation commerciale bien meilleure avec les Etats-Unis ». Seul motif de satisfaction, côté

européen : la rencontre de samedi aurait produit de bons résultats au sujet de la lutte contre le dumping et les surcapacités mondiales dans la sidérurgie. Les trois blocs pourraient envisager de coordonner leurs actions pour lutter, sans que cela soit dit officiellement, contre les pratiques de la Chine, accusée d'inonder le marché. Depuis le début de la confrontation commerciale entre Bruxelles et Washington, la stratégie de la Commission européenne consiste, tout en menaçant les Etats-Unis de rétorsions, à proposer une alternative fondée sur cette alliance contre la deuxième économie mondiale, considérée comme le véritable fauteur de troubles. ■

Merkel démarre son mandat par une crise

Le président américain a menacé samedi d'imposer des taxes sur les voitures Mercedes-Benz et BMW. Angela Merkel entame son nouveau mandat par une crise transatlantique.

Thibaut Madelin
@ThibautMadelin
— Correspondant à Berlin

Angela Merkel, qui doit entamer son quatrième mandat mercredi, aurait souhaité un départ plus calme. C'était sans compter sur le duel avec Donald Trump, qui a menacé samedi de taxer les importations de voitures allemandes. « Nous frapperons Mercedes-Benz de droits de douane, nous frapperons BMW de droits de douane », a lancé le président américain lors d'un meeting électoral.

Si les taxes sur l'acier ou l'aluminium sont inquiétantes, pour l'Allemagne, cela est le scénario catastrophe. L'industrie automobile est une raison d'Etat pour la première économie européenne, les exportations, son poumon. Pratiquement aucun pays au monde ne dépend autant de ces deux facteurs, qui sont une fierté nationale, même après la crise du diesel, et assurent des millions d'emplois.

Les Etats-Unis sont le premier partenaire commercial de l'Allemagne. En 2017, cette dernière a exporté pour 112 milliards d'euros vers les Etats-Unis, qui affichent, quant à eux, un déficit commercial de plus de 50 milliards vis-à-vis de l'Allemagne. « L'Union européenne, des pays mer veilleux qui traitent très mal les Etats-Unis commercialement

», a tweeté samedi le président américain. Face à un leader à qui tout l'oppose – elle prône le multilatéralisme et le libre-échange –, Angela Merkel est prudente. « Nous observons la hausse des tarifs douaniers sur certains produits avec inquiétude, a-t-elle déclaré vendredi en rencontrant les industriels à Munich. Interrogée sur une éventuelle « guerre commerciale » annoncée par Donald Trump, elle a préféré « ne pas évoquer de mots martiaux ».

L'Europe protectionniste

Tout en laissant la Commission européenne négocier, l'Allemagne utilise ses canaux pour inciter Washington à la modération. Politiques et industriels soulignent que le pays exporte certes, vers les Etats-Unis, mais que ses champions industriels y ont investi et exportent aussi de là-bas, citant BMW, qui exporte près de 500.000 voitures outre-Atlantique, mais en produit environ 800.000 dans ses usines américaines.

Toutefois, Donald Trump veut autre chose. Non seulement que Berlin dépense davantage dans la défense en tant que membre de l'Otan, mais aussi que les Européens abandonnent certaines barrières tarifaires. De fait, il existe un déséquilibre : les exportations de voitures subissent des droits de douane de 2,5 % vers les Etats-Unis mais de 10 % vers l'Europe. « Donald Trump a raison, juge Gabriel Felbermayr, économiste à l'Institut IFO. En abandonnant ces protections tarifaires, le gouvernement et l'UE devraient ouvrir la voie à des négociations pour un accord qui supprimerait tous les droits de douane dans le commerce transatlantique. » ■

La Chine redoute une escalade des tensions commerciales

Les taxes américaines auront peu d'impact sur l'économie chinoise. Mais Pékin s'inquiète des prochaines attaques

Frédéric Schaeffer
@fj_schaeffer
— Correspondant à Pékin

Visée mais peu touchée. Pékin a joint sa voix au déluge de réactions courroucées qui ont suivi l'imposition de droits de douane sur l'acier et l'aluminium par l'administration Trump. « La Chine s'oppose fermement » à cette « attaque » du système commercial multilatéral, a-t-elle indiqué vendredi. Si elle a prévenu qu'elle ne resterait pas « les bras croisés » en cas de guerre commerciale, sa priorité est de « poursuivre les discussions » avec Washington pour ne pas en arriver

là, a déclaré dimanche son ministre du Commerce.

Le discours est ferme mais le pays se garde de jeter de l'huile sur le feu. Tout d'abord, parce que la décision américaine aura peu d'effet sur l'économie chinoise. La Chine a beau être la cible récurrente des attaques de Donald Trump, elle n'est qu'un petit fournisseur des Etats-Unis, comptant pour 2,7 % de ses importations d'acier et pour 9,7 % de celles d'aluminium (loin derrière le Canada). Les exportations d'acier et d'aluminium vers les Etats-Unis sont aussi une goutte d'eau pour le géant asiatique, premier exportateur de la planète : elles ne représentent que 0,5 % de ses exportations totales, selon les analystes de Nomura. Quant aux panneaux solaires et aux machines à laver, déjà victimes de taxes antidumping américai-

nes, ils ne pèsent que 1 % des exportations chinoises.

Menaces verbales

Si Donald Trump voulait vraiment viser la Chine, il devrait choisir d'autres munitions. Et c'est bien ce que craint son homologue Xi Jinping, qui a dépêché récemment son très proche conseiller économique Liu He à Washington pour tenter d'aplanir les tensions. Les Etats-Unis ont notamment sous le coude une enquête évaluant les dommages causés par le vol de propriété intellectuelle d'entreprises américaines, qui pourrait déboucher sur de lourdes sanctions pour la Chine : Donald Trump a menacé d'une « très grosse amende » tandis que la liste de produits chinois surtaxés pourrait être considérablement élargie, de même que les secteurs fermés aux investissements chinois.

Dépendant fortement de ses exportations, Pékin a tout à perdre dans une guerre commerciale. « La Chine cherche à éviter l'escalade et se pose en défenseur du multilatéralisme », explique Louis Kuijs, chargé de l'Asie chez Oxford Economics. Si Pékin s'est dit prêt à répliquer, notamment en s'attaquant au sorgho ou au soja américain, la Chine devrait se contenter à ce stade de menaces verbales.

Elle sait aussi que les Etats-Unis pourraient avoir besoin d'elle pour maintenir la pression sur la Corée du Nord, un dossier périlleux pour Donald Trump. Tout en imposant des taxes sur les importations d'acier et d'aluminium, il s'est montré relativement conciliant avec la Chine, évoquant à nouveau des négociations en cours pour réduire le déficit commercial entre Pékin et Washington. ■



Tout en laissant la Commission européenne négocier, l'Allemagne utilise ses canaux pour inciter Washington à la modération.

Hans Christian Ramböck/L'AFP-BGA

Blockchain : la Banque de France veut être à l'avant-garde de l'innovation financière

BANQUE CENTRALE

L'institution teste, pour un usage très ciblé, l'intérêt de la technologie associée au bitcoin.

Elle envisage d'ores et déjà d'étendre le champ de ses expérimentations.

Solenn Poullennec
@SolennMorgan

La Banque de France ne veut pas passer à côté du potentiel que renferment les chaînes de blocs ou blockchains pour le secteur financier. L'institution vient de franchir une étape clef dans l'expérimentation de cette technologie associée à l'essor des cryptomonnaies, ont expliqué ses représentants à l'occasion d'une conférence organisée, jeudi, par l'association de l'économie numérique Acsel et le cabinet Altéir Consulting.

Cela va faire bientôt deux ans que la Banque de France expérimente ce système décentralisé d'enregistrement des transactions qui, selon certains, pourrait à terme révolutionner le secteur financier en apportant plus de sécurité et d'efficacité dans le traitement des opérations. Aidée de la start-up Block-



La Banque de France espère que six établissements seront à même de faire directement leur demande d'ICS dans la blockchain l'été prochain. Photo Joël Saget/AFP

chain Partner, elle a choisi de développer une blockchain privée avec les banques de la Place pour gérer le registre des numéros (dits « Identifiants Créanciers Sepa » ou ICS) nécessaires aux entreprises qui réalisent des prélèvements directement auprès de leurs clients.

A la pointe des banques centrales

Pour obtenir ces identifiants, les entreprises doivent aujourd'hui

s'adresser à leur banque, qui va elle-même s'adresser à la Banque de France. Alors que la récupération de ce numéro peut prendre jusqu'à plusieurs semaines aujourd'hui, la Banque de France cherche à la rendre quasiment instantanée. L'institution vient de marquer un pas important vers la réalisation de cette promesse puisque, depuis le mois de décembre dernier, elle génère directement les identifiants grâce à sa blockchain.

« A ma connaissance, c'est la seule blockchain opérationnelle d'une banque centrale dans le monde », s'est félicité jeudi Thierry Bedoin, en charge de la transformation digitale de la Banque de France. Certes, des banques centrales, telles que celle de Suède, réfléchissent à développer leurs devises digitales. Ce type de projet, qui pourrait s'appuyer sur une technologie de type blockchain, reste cependant prospectif.

Vers de nouveaux usages du dispositif

A la Banque de France au contraire, l'expérimentation d'une blockchain a des impacts concrets. Les personnes chargées de la gestion du registre des identifiants ICS ont ainsi été repositionnées « sur des fonctions plus stratégiques », a expliqué Thierry Bedoin. Le projet n'est pas terminé pour autant car les banques utilisent toujours les canaux traditionnels pour récupérer les identifiants. La Banque de France espère que six établissements seront à même de faire directement leur demande d'ICS dans la blockchain l'été prochain.

La Banque de France réfléchit d'ores et déjà à étendre le champ de ses expérimentations en matière de blockchain. Même si l'institution préfère rester discrète à ce stade sur ses projets, ceux-ci pourraient notamment concerner la gestion des fraudes sur les moyens de paiement. ■

Les Européens se serrent les coudes face à Trump et Poutine

UNION EUROPÉENNE

Réunis en sommet à Bruxelles, les dirigeants ont fait preuve de fermeté face à Trump et à Poutine.

Mais les débats internes à l'Union peinent à avancer...

Gabriel Grésillon

@Ggresillon

Bureau de Bruxelles

et Catherine Chatignoux

@chatignoux

Ne pas être le nain inaudible au milieu des géants. Déterminés à faire la démonstration de leur souveraineté collective, les dirigeants européens, réunis en sommet à Bruxelles, sont parvenus, pour une fois, à éviter d'étaler leurs divergences face à la montée des risques extérieurs. Mieux : que ce soit en réponse à la pression américaine sur la question commerciale, ou face à la Russie au plan sécuritaire, ils ont envoyé un message d'unité et de fermeté.

Donald Trump veut forcer l'Union européenne à des négociations commerciales d'ici le 1^{er} mai, faute de quoi il maintiendra ses taxes sur l'acier et l'aluminium ? Les Européens réclament une exemption « permanente » tout en se réservant le droit de « répondre aux mesures américaines de manière appropriée et proportionnée ». Surtout, ils n'apprécient guère la méthode.

Cecilia Malmström, la commissaire européenne en charge du



Les dirigeants européens, réunis en sommet à Bruxelles, sont parvenus à éviter d'étaler leurs divergences face à la montée des risques extérieurs. Photo Ludovic Marin/AFP

Commerce, a jugé que « les discussions entre des alliés et des partenaires ne devraient pas faire l'objet de dates limites artificielles ». Le Premier ministre belge, Charles Michel, et le président de la République, Emmanuel Macron, ont filé la même métaphore. Quand le premier fustigeait « une volonté de négocier en mettant un revolver sur notre tempe », le second prévenait qu'« on ne parle de rien par principe lorsqu'il est question d'un fusil sur la tempe ».

« Si nous sommes attaqués, nous réagirons sans faiblesse », a-t-il résumé. A ses côtés, la chancelière Angela Merkel a prévenu que l'Europe voulait « éviter d'être prise dans une spirale qui ferait peu à peu disparaître le libre-échange ».

Même dans le domaine de la diplomatie, où les sensibilités nationales sont plus marquées, les Vingt-Huit ont aussi su jouer collectif. En faisant preuve de fermeté à l'égard de la Turquie d'abord. Mais surtout, en apportant un soutien total au Royaume-Uni après l'attaque chimique de Salisbury.

Responsabilité russe

Contrairement à ce qui avait été anticipé, les Vingt-Huit ont été unanimes à pointer la responsabilité russe dans ce dossier, y voyant la seule explication plausible. Donald Tusk, le président du Conseil européen, s'est dit « particulièrement satisfait » de cette solidarité avec Londres dans une période marquée

par une « négociation difficile » sur le Brexit. Alors que l'Union a décidé de rappeler son ambassadeur à Moscou pour des consultations, Paris et Berlin ont promis de prendre rapidement des actions coordonnées supplémentaires face à Moscou.

La convergence des Européens est plus laborieuse sur les sujets économiques. Le débat sur le renforcement de la zone euro, qui a duré deux heures vendredi, a surtout permis, selon Emmanuel Macron, « d'identifier les points de blocage et de passage possibles » entre les différentes approches qui cohabitent autour de la table. On devine à leur registre de langage respectif, constatant depuis des mois, que le président français et la chancelière alle-

mande sont encore loin d'un compromis. Le président français évoque surtout « l'articulation entre solidarité et responsabilité » sur les politiques budgétaires ou encore « la réduction et la mutualisation des risques bancaires ». Angela Merkel, de son côté, insiste sur la « compétitivité » et la nécessité de mettre en

Les Dix-Neuf visent un accord en juin sur la finalisation de l'Union bancaire et le renforcement du MES.

œuvre les décisions déjà prises avant d'en produire de nouvelles. Le calendrier semble toutefois se préciser : les Dix-Neuf visent un accord en juin sur la finalisation de l'Union bancaire et le renforcement du Mécanisme européen de stabilité (MES). Pour le reste, y compris sur un éventuel budget de la zone euro, l'objectif est d'élaborer une feuille de route qui courra sur plusieurs années.

Les désaccords sont également palpables sur la taxation des géants du numérique qui requiert l'unanimité des Etats membres. Le débat a au moins permis à la France de compter ses alliés. « Personne n'est foncièrement contre la taxe sur le chiffre d'affaires proposée par la Commission européenne », veut-on croire à l'Elysée, même si seulement dix Etats membres ont exprimé leur soutien à la mesure. Les autres, dont certains abritent le siège européen de ces multinationales, redoutent un retour de bâton des Etats-Unis et préfèrent attendre une taxe internationale sous l'égide de l'OCDE. ■

MARCHÉS FINANCIERS

Facebook toujours dans la tourmente

Accusé de ne pas protéger suffisamment les données de ses utilisateurs et malgré de nouvelles excuses, Facebook se débattait toujours lundi dans le scandale Cambridge Analytica, qui lui a déjà fait perdre des dizaines de milliards en Bourse. L'annonce lundi d'une enquête par le régulateur américain du commerce (Federal Trade Commission, FTC) qui souhaite examiner les pratiques du groupe en matière de données privées, a plombé le titre (jusqu'à -6 %) pendant une bonne partie de la journée avant que celui-ci ne remonte en fin de séance, clôturant en hausse de 0,42 % à 160 dollars.

Il n'en reste pas moins que le scandale autour de l'utilisation par la firme britannique Cambridge Analytica (CA) des données privées de 50 millions d'utilisateurs du réseau social à des fins politiques a déjà fait partir en fumée plus de 70 milliards de dollars de capitalisation boursière au groupe.

« La FTC est fermement et entièrement décidée à utiliser tous les outils dont elle dispose pour protéger la vie privée des consommateurs », a fait savoir l'organisme officiel lundi.

Le régulateur veut notamment savoir si Facebook a violé un accord amiable qu'ils ont signé en 2011, le réseau social étant alors accusé d'avoir « trompé » les consommateurs en leur disant à tort que leurs données étaient confidentielles alors qu'il les avait « partagées » de façon « répétée ».

« Les entreprises qui ont conclu un accord avec la FTC doivent aussi se conformer aux règles [de la FTC] sur la protection et la sécurité des données personnelles », a précisé lundi le régulateur en guise d'avertissement.

Cet accord amiable - dont le contenu reste disponible sur le site internet de la FTC - contenait huit points contre Facebook, qui s'était engagé à l'époque à changer ses pratiques notamment en recueillant l'accord explicite des utilisateurs concernant l'usage de leurs données et en ne faisant plus de déclarations trompeuses sur la confidentialité des données.

Applications tierces

Plus précisément, la FTC pointait notamment le problème des applications tierces auxquelles on accède via son compte Facebook. C'est une application de ce type qui a permis à CA de mettre la main sur les données des utilisateurs.

Alors que Facebook prétendait que ces applications externes n'accédaient qu'à une quantité limitée de données, « en réalité, ces applications pouvaient accéder à toutes les données personnelles de l'utilisateur », accusait la FTC en 2011.

La semaine dernière, le patron de Facebook Mark Zuckerberg a expliqué avoir - en 2014 - « modifié entièrement la plate-forme pour limiter de façon très importante la quantité de données auxquelles pouvaient accéder ces applications » tierces.

Le réseau social aux plus de 2 milliards d'utilisateurs dans le monde s'exposerait à des amendes s'il était démontré qu'il a enfreint l'accord amiable de 2011.

Il a aussi dû s'expliquer dimanche après l'affirmation par le magazine spécialisé Ars Technica que le groupe collectait aussi des informations sur les SMS et les appels d'utilisateurs de certains téléphones intelligents fonctionnant sous Android, le système mobile de Google.

Sur son blogue, Facebook a reconnu qu'une fonction optionnelle permettait en effet à certaines applications, comme son propre service de messagerie Messenger, d'accéder à la liste des contacts de l'utilisateur.

Cette fonction « nous permet aussi d'utiliser des informations comme le moment où un appel ou un SMS a été [...]



[...] passé ou reçu », a écrit Facebook, assurant qu'il « ne collecte pas le contenu des appels ni des SMS ». Facebook fait face depuis plus d'une semaine à des enquêtes et des critiques tous azimuts, essentiellement en Europe et aux États-Unis. Mark Zuckerberg est invité par des parlementaires à venir s'expliquer devant le Congrès américain et le Parlement européen.

Le très influent sénateur républicain Chuck Grassley a annoncé lundi une audition le 10 avril sur la protection des données, à laquelle il a convié non seulement Mark Zuckerberg mais aussi Sundar Pichai (Google) et Jack Dorsey (Twitter).

Au Royaume-Uni, le siège de Cambridge Analytica a été perquisitionné dans la nuit de vendredi à samedi par le régulateur britannique des données, autorisé par la justice.

Facebook s'est offert une pleine page de publicité dimanche dans la presse britannique et américaine pour présenter de nouveau des excuses, et les « regrets » de son patron.

Le scandale pourrait coûter très cher au groupe, dont le modèle économique est basé sur les données personnelles qui permettent aux annonceurs de cibler au plus près leurs messages.

FISCALITÉ FRANCE

La pression fiscale record contrarie les projets de Macron

Le taux de prélèvements obligatoires a passé en 2017 pour la première fois le cap des 45 % du PIB. Une mauvaise nouvelle pour le gouvernement, qui a promis une baisse de 1 point de PIB de la pression fiscale sur le quinquennat.

Conseiller économique de François Hollande, Emmanuel Macron était aux premières loges pour constater le caractère hautement inflammable des questions fiscales. L'actuel locataire de l'Élysée ne doit pas encore lutter contre un sentiment de « ras-le-bol », mais la divulgation par l'Insee des chiffres des comptes publics 2017 lui pose un problème politique notable pour l'avenir. Le taux de prélèvements obligatoires (regroupant l'ensemble des impôts et taxes perçus par l'administration) a connu l'an dernier un bond d'envergure, passant de 44,6 % à 45,4 % du PIB.

Ce niveau est inédit : la France établit en effet un nouveau record national en passant pour la première fois la barre des 45 %. Il est vrai qu'en la matière les records sont fréquemment battus depuis quarante ans : le taux était de 35 % en 1975, avant de passer la barre des 40 % en 1982, puis 43 % en 1997 et enfin 44 % en 2013. L'an dernier, la France figurait juste derrière le Danemark dans le classement établi par l'OCDE, ce qui laisse de bons espoirs de médaille d'or cette année.

Le gouvernement pourra arguer que cette hausse de la pression fiscale (+5,1 % pour les recettes des impôts) s'est faite à l'insu de son plein gré. « Nous n'avons pas touché aux impôts des Français l'an dernier », plaide-t-on à Bercy. C'est vrai pour les ménages : si les recettes de TVA (+7,6 milliards) et d'impôt sur le revenu (+0,8 milliard) ont augmenté, cela s'explique par le retour de la croissance et l'amélioration de l'emploi. Même explication pour les prélèvements sociaux (+3,3 milliards). Il y a bien eu une hausse de la fiscalité écologique (montée en charge de la taxe carbone), mais elle découle de décisions du quinquennat précédent.

Une marche beaucoup plus haute

Les entreprises en revanche ont été pénalisées par la surtaxe sur l'impôt sur les sociétés (IS) réservée par l'actuel gouvernement aux grands groupes (4,9 milliards) pour financer la moitié de la facture laissée par l'annulation de la taxe à 3 % sur les dividendes.

Même s'il n'est pas fondamentalement responsable du record de 2017, l'exécutif se retrouve néanmoins avec un problème fiscal à gérer. Il a promis une baisse de 1 point de PIB du taux de prélèvements obligatoires d'ici à 2022. Mais par rapport à quoi ? La trajectoire initiale tablait sur un taux de 44,7 % en 2017, patiemment ramené à 43,7 % en 2022. Le problème vient du fait que la marche (à 45,4 %) est beaucoup plus haute : soit cette baisse de 1 point se fait par rapport à cette nouvelle référence et alors le gouvernement ne fera que ramener la pression fiscale à son niveau de 2016 (44,4 %) ; soit il maintient son objectif initial de 43,7 %, mais alors c'est presque 2 points de PIB de baisse d'impôts qu'il faudra trouver.

Faire baisser la pression dès cette année

Pour le moment, le gouvernement préfère temporiser. « Nous allons envoyer une trajectoire actualisée à la Commission européenne dans le cadre du programme de stabilité mi-avril », répond-on à Bercy. Le non-renouvellement de la surtaxe sur l'IS instaurée sur les grands groupes et les 7 milliards d'euros de baisses d'impôts promises pour 2018 (réforme de l'IS et de la fiscalité du capital, suppression d'un tiers de la taxe d'habitation, etc.) doivent servir à faire baisser la pression dès cette année. Mais la hausse de la CSG pour les retraités brouille en partie le message politique. Le débat ne fait sans doute que commencer. Cette situation (forte pression fiscale mais déficit en amélioration) poussera sans doute les partisans de la désocialisation des heures supplémentaires à réclamer son application dès 2019 sans attendre 2020. Ce taux record de prélèvements obligatoires complique également la tâche du gouvernement sur la fiscalité locale, alors qu'il a promis de supprimer le dernier tiers de la taxe d'habitation d'ici à 2022 sans préciser par quoi il entendait la remplacer.



Les recettes liées à l'impôt sur le revenu ont augmenté de 0,8 milliards d'euros et les rentrées de TVA ont progressé de 7,6 milliards d'euros. Photo E Beyeklian - « Les Echos »

Vers la création d'une nouvelle police fiscale en France

PARIS (Reuters) - Création d'une police fiscale, instauration d'un plaider coupable pour les contribuables poursuivis en justice et publicité des sanctions pour fraude fiscale aggravée, le projet de loi anti-fraude présenté mercredi en conseil des ministres vise à renforcer les pouvoirs d'enquête et de sanctions de l'administration.

Cet exercice presque traditionnel de tous les gouvernements - une première loi avait été adoptée en 2013 dans la foulée de l'affaire Cahuzac sous François Hollande avant d'être complétée par la loi Sapin 2 de 2016 - est aussi présenté comme le pendant du texte symbole du nouvel exécutif sur le «droit à l'erreur».

«C'est parce que nous baissions les impôts et que l'Assemblée a voté un texte qui permet de traiter de façon plus bienveillante les contribuables de bonne foi que la fraude fiscale devient encore plus insupportable», déclarait en janvier le Premier ministre Edouard Philippe.

L'enjeu est de lutter contre des pratiques des entreprises comme des particuliers qui, selon les estimations, coûteraient près de 60 milliards d'euros par an à l'Etat.

Le texte porté par le ministre de l'Action et des comptes publics Gérard Darmanin renforce les pouvoirs d'investigation de l'administration des impôts avec la création d'une police fiscale dépendant de Bercy.

Constituée d'une cinquantaine d'agents, cette unité, qui travaillera avec les 250 officiers de douane judiciaire existants, pourra être saisie par le parquet national financier pour les dossiers de fraude les plus pointus, avec pour objectif d'en accélérer le traitement.

On fait valoir au ministère que, dans le dispositif actuel, il faut six ans pour purger le stock des quelque 250 dossiers judiciaires de fraude fiscale en instance, qui représentent un montant global de l'ordre de cinq milliards d'euros.

Toujours pour raccourcir les procédures, un «plaider coupable» sera instauré pour les contribuables poursuivis en justice, avec possibilité d'accepter les sanctions proposées.

Le texte prévoit d'autre part des sanctions administratives contre les «intermédiaires» qui contribuent à des schémas de fraude, avec des pénalités d'un minimum de 10.000 euros et pouvant aller jusqu'à 50% de leurs honoraires.

Dans le même temps, Bercy va mettre en place un guichet de régularisation pour les entreprises «de bonne foi» et publiera systématiquement les réponses aux questions des entreprises sur les schémas fiscaux si elles sont jugées d'intérêt général.

Le projet complètera par ailleurs des dispositions des précédentes lois anti-fraude en précisant par exemple les obligations de déclaration des plates-formes internet comme Airbnb sur les revenus qu'elles génèrent et l'identification de leurs utilisateurs.

Un des chantiers les plus complexes de la lutte anti-fraude tient à l'exploitation des données des diverses administrations. Le projet de loi devrait permettre de lever un certain nombre d'obstacles persistants au croisement des fichiers.

«Jusqu'à maintenant, le data mining était quelque chose d'expérimental dans l'administration fiscale. On passe à l'échelle industrielle», explique-t-on à Bercy, en indiquant que les effectifs des équipes spécialisées seront renforcés, par recours notamment à des spécialistes extérieurs.

«Le data mining représente aujourd'hui 10% des contrôles. On vise 20% en 2018 et l'objectif c'est atteindre à terme 50%», dit-on au ministère.

La présentation de ce texte intervient alors qu'une commission d'enquête de l'Assemblée nationale planche sur le très contesté «verrou de Bercy», le monopole exercé par l'administration sur les décisions de poursuite judiciaire en matière de fraude fiscale.

Gérald Darmanin, qui doit être entendu par cette commission, s'est dit favorable à l'amélioration du dispositif mais refuse d'envisager sa suppression. Le dossier pourrait être traité dans la discussion du projet de loi.



Création d'une police fiscale, instauration d'un plaider coupable pour les contribuables poursuivis en justice et publicité des sanctions pour fraude fiscale aggravée, le projet de loi anti-fraude présenté mercredi en conseil des ministres vise à renforcer les pouvoirs d'enquête et de sanctions de l'administration. /Photo d'archives/REUTERS/Leonhard Foeger

PLACEMENT FINANCIER

Assurance-vie, épargne retraite : Bercy donne le top départ de sa réforme

- Le gouvernement veut rénover le support euro-croissance afin d'en faire une vraie alternative aux fonds euros et aux UC.
- Il entend également favoriser la portabilité entre produits d'épargne retraite.

ÉPARGNE

Laurent Thévenin
@laurentthevenin

Le cap est donné. Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie et des Finances, a profité mercredi du Forum Entreprises en action(s) ! organisé à Bercy pour esquisser les grandes lignes de la réforme des produits d'épargne, qui doit permettre de drainer davantage de financement vers les entreprises. Une manière de planter le décor avant la présentation du projet de loi pour la croissance et la transformation des entreprises (Pacte) en Conseil des ministres le 2 mai.

Du côté de l'assurance, pas de big bang en vue. Il s'agit avant tout de renouveler en profondeur le fonds euro-croissance pour le rendre plus attractif qu'aujourd'hui. Celui-ci doit devenir « un support de référence, fournissant un équilibre entre rendement et prise de risque », a déclaré Bruno Le Maire devant un parterre d'entreprises, de représentants du secteur financier et d'épargnants. Conçu en 2014 comme une voie intermédiaire entre les fonds euros, offrant la garantie du capital, et les unités de compte (UC) plus risquées mais aussi potentiellement plus rémunératrices, ce produit n'a pour l'instant pas décollé.

Simplifier « drastiquement » l'euro-croissance

Selon Bercy, il constitue cependant une solution intéressante, puisqu'il n'offre la garantie du capital qu'à terme (au bout de huit ans au minimum), ce qui doit donc permettre aux assureurs une gestion plus dynamique dans les premières années de vie du contrat. La priorité affichée est de le simplifier « drastiquement ».

Le produit se présente aujourd'hui sous la forme de deux

Des mesures pour rendre le PEA-PME plus attractif

Le gouvernement veut améliorer l'attractivité de ce plan d'épargne créé en 2014 et destiné à l'investissement dans les PME et les ETI, mais dont l'encours reste limité. Au troisième trimestre 2017, il atteignait 1,1 milliard d'euros avec 65.000 porteurs. Bercy va pour ce faire ouvrir le PEA-PME aux titres émis par des plates-formes de financement participatif (titres participatifs, minibons, obligations à taux fixe). L'exécutif dit aussi souhaiter simplifier les modalités de gestion de ce produit. Une consultation est lancée sur ce thème.

poches d'investissement valorisées de façon différente. « Il sera rendu plus lisible par l'affichage d'un rendement unifié pour tous les épargnants », promet Bercy. Ayant eux aussi proposé une rénovation de l'euro-croissance au moment de la consultation publique sur le Pacte, les assureurs soulignent le problème posé par le cantonnement des actifs dans différentes poches, qui bride les possibilités de gestion. Selon eux, il faut aussi favoriser vraiment les mécanismes permettant les transferts des plus-values latentes des fonds euros vers les fonds euro-croissance.

Bercy va aussi s'attaquer à l'épargne retraite, encore peu répandue en France.

Par ailleurs, le rendement « pourra être bonifié pour des engagements d'investissements plus longs, en particulier dans les PME », a ajouté Bruno Le Maire. Autant d'ajustements qui, espèrent ses promoteurs, doivent permettre de faire passer les sommes investies dans l'euro-croissance de seulement 2,3 milliards d'euros aujourd'hui à 20 milliards d'euros sous deux ans.

Bercy va aussi s'attaquer à l'épargne retraite, encore peu répandue en France (à peine plus de 200 milliards d'euros d'encours, contre 1.700 milliards d'euros pour l'assurance-vie). Si les contours de la réforme ne sont pas finalisés, il est prévu d'introduire davantage de souplesse en « améliorant la portabilité d'un produit à l'autre » et de permettre aux épargnants de changer d'assureur tout au long de la vie du contrat. Autre mesure évoquée, l'introduction d'une option « par défaut » de gestion pilotée, censée permettre d'obtenir de meilleurs rendements pour les épargnants.

Ce projet prévoit aussi de généraliser le taux de forfait social réduit de 20 % à 16 % quand les versements portent sur des fonds investis pour partie dans des actions de PME et des ETI et qui proposent par défaut une gestion pilotée. Il ne semble pas en revanche dans les intentions du gouvernement d'unifier les différentes catégories de produit (PERP, contrats articles 83, PERE, contrats Madelin, etc.), ni de privilégier des sorties en rente plutôt qu'en capital. Les demandes des assureurs, qui poussaient à la création d'un produit d'épargne retraite, universel et garanti à vie avec des versements en rentes n'ont donc pas été entendues.

« Autant cela nous convient sur l'assurance-vie, autant cela ne va pas sur l'épargne retraite », regrette-t-on dans leur camp. Les assureurs déplorent aussi le fait que le Perco (plan d'épargne pour la retraite collective) soit inclus dans cette réforme, alors qu'il ne s'agit selon eux que d'un produit d'épargne salariale. ■

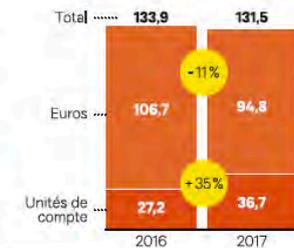
La collecte nette de l'assurance-vie

En milliards d'euros



Cotisations vie et capitalisation

En milliards d'euros



Collecte nette 2017 en assurance-vie

En milliards d'euros



Rendement de l'assurance-vie

En %, en 2017



LES ECHOS / SOURCE : FÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ASSURANCE

Le gouvernement veut simplifier la procédure de retrait de la cote

Bercy va abaisser le seuil de retrait obligatoire de la cote de 95 % à 90 % du capital et des droits de vote. De quoi satisfaire les entreprises qui se plaignaient de la difficulté de quitter la Bourse.

Laurence Boisseau
@boisseaul

Depuis dix ans, les introductions en Bourse sont en très net recul en France. Cette désaffection touche surtout les petites et moyennes entreprises. « Les sociétés ne prennent pas le chemin de la Bourse, car il est extrêmement difficile d'en sortir », explique un avocat en droit des affaires. Le gouvernement a décidé d'y remédier. Dans ce but, Bercy propose une réforme de la procédure de retrait obligatoire de la cote, en place depuis 1993. Jusqu'à présent, l'actionnaire qui souhaitait sortir une société de la Bourse devait détenir 95 % minimum du capital. Demain, ce seuil sera abaissé à 90 %, comme dans la plupart des pays européens. En clair, tout actionnaire avec plus de 90 % du capital pourra donc forcer le retrait de la cote.

Une avancée pour de nombreuses entreprises. Par le passé, certains ont en effet rencontré de vraies difficultés à atteindre les 95 % nécessaires au retrait de la cote.

Notamment parce que des fonds d'investissement se positionnaient en face, en achetant des titres. Leur objectif ? Faire pression pour obtenir un meilleur prix. « Une sorte de chantage », explique un avocat d'affaires.

Radial, une affaire emblématique

Ainsi, voilà trois ans que l'américain XPO essaie de sortir Norbert Dentressangle de la cote. En vain. Le hedge fund Elliott, qui a acquis 9,11 % du capital, l'en empêche. Il souhaite obtenir un prix plus élevé que celui de l'offre publique. Elliott n'en est pas à son premier coup. En 2005, il avait déjà fait obstacle à Eiffage, qui avait acheté APRR. Le groupe dirigé alors par Jean-François Roverato avait mis cinq ans à sortir la société d'autoroutes de la Bourse.

Autre affaire emblématique, celle de Radial. En 2010, la famille Gattaz a lancé une offre publique de rachat sur sa société parce qu'elle ne voyait plus d'intérêt à être en Bourse. 7 % des titres sont restés dans les mains d'Orfim, holding de Sébastien Picciotto et 4 % dans celles d'autres actionnaires dont Financière de l'Echiquier. A coups de procédures judiciaires, Radial a fini par sortir de la cote au bout de sept ans. Les actionnaires n'applaudiront sans doute pas cette réforme des deux mains. Ces derniers n'étaient pas opposés à un abaissement du seuil, mais à la condition que les 90 % soient atteints uniquement dans la foulée d'une offre publique d'acquisition (OPA), et non pas dans toute situation.

Une préconisation d'ailleurs émise par le Haut Comité juridique

de la place de Paris, présidé par Guy Canivet, qui s'est tout récemment penché sur la question. Il veut déterminer son rapport et recommande une modulation du seuil - 90 % dans le cas d'une offre publique et un seuil de 95 % dans tout autre cas - qui permettrait de préserver un certain équilibre. Les émetteurs pourraient ainsi avancer dans leur projet d'acquisition ; quant aux minoritaires, ils ne seraient pas lésés, car, en acceptant l'offre, le marché aurait envoyé le signal que le prix proposé était juste.

Un seuil qui permettrait de préserver un certain équilibre.

Si la solution d'un seuil unique à 90 % devait être retenue, les minoritaires ne manqueraient pas d'arguer que cette réforme va à l'encontre de la protection des investisseurs financiers. Ces derniers souhaitaient avoir la liberté de demander, de leur propre chef, un retrait de la cote si le seuil des 90 % était franchi. Certains défenseurs des minoritaires souhaiteraient aussi que soit supprimée une autre procédure, celle de la radiation de la cote, dès lors qu'un actionnaire majoritaire détient 90 % du capital et que ne s'échange pas plus de 0,5 % du capital sur le marché. A ce stade, le texte ne dit rien sur ce point. ■

Vers un prospectus plus souple

Bercy propose de relever le seuil d'établissement du prospectus, ce document qu'une entreprise doit rédiger avant d'offrir des titres financiers. Il suggère d'appliquer le seuil maximum européen correspondant à des levées de fonds de 8 millions d'euros. La France avait sur-transposé la directive prospectus et appliqué différents seuils en y mêlant en plus d'autres critères comme celui d'un pourcentage du capital. Sous le seuil des 8 millions, Bercy propose de créer un document très simplifié, avec un contrôle a posteriori de la part du gendarme des marchés financiers.

POLITIKUES MONÉTAIRES

Ce qu'il fallait retenir des premiers pas du nouveau Directeur de la Réserve fédérale américaine...

6 hausses de taux en 27 mois

La semaine dernière, la Réserve fédérale américaine (Fed) a relevé son taux d'intérêt de référence de 25 points de base, le plaçant dans une fourchette entre 1,5% et 1,75%. C'est son 6ème relèvement de taux depuis décembre 2015.

Cette décision du Comité de politique monétaire de la Fed (FOMC) était largement attendue en raison de l'accélération de la croissance américaine. « Les hausses de taux progressives sont une conséquence naturelle du solide contexte économique constaté aux États-Unis » indique Benjamin Mandel, Stratégiste chez JP Morgan AM.

La Fed considère ainsi que l'économie va plutôt bien avec une révision à la hausse de ses taux de croissance de 0,2 point. Elle indique par ailleurs un taux de chômage qui devrait baisser en 2018/2019 malgré un niveau actuel déjà très bas.



La semaine dernière, la Réserve fédérale américaine (Fed) a relevé son taux d'intérêt de référence de 25 points de base. C'est son 6ème relèvement de taux depuis décembre 2015. (Crédit: Pewel)

Une première plutôt prudente

Ce qui a davantage retenu l'attention des investisseurs fut la première conférence de presse de Jerome Powell en tant que nouveau patron de la banque centrale.

Son positionnement reste encore accommodant car le niveau du taux directeur reste proche du taux d'inflation américain. En effet, la Fed constate que les données économiques actuelles ne donnaient pas de signe d'accélération de l'inflation. « Elle repousse ainsi à plus tard l'idée d'un durcissement de sa politique monétaire » explique la société Edmond de Rothschild AM.

Malgré un optimisme assumé, le discours de Jerome Powell était donc résolument prudent. Maintenant la routine démarrée par Janet Yellen, son successeur a confirmé prévoir deux autres hausses de taux cette année. Une position qui a plutôt rassuré les marchés. « En insistant sur les ajustements graduels, le marché a considéré son action comme prudente, amenant ainsi les taux 2 ans américains à baisser de 5 points et le dollar à baisser » remarque Nicolas Forest, Directeur de la gestion obligataire chez Candriam.

4 hausses plutôt que 3 en 2018 ?

Malgré cela, le manque de visibilité offerte par la Fed inquiète certains observateurs. « Il faut s'attendre à des changements dans la communication. Jusqu'à présent, Bernanke et Yellen étaient extrêmement transparents dans la façon dont ils orientaient la politique monétaire. On pourrait revenir sur ce point avec Powell et cela génère un peu plus d'incertitudes » avance Philippe Waechter, Directeur de la Recherche Economique chez Natixis AM. Ce dernier anticipe ainsi que les taux d'intérêts augmenteront plus de 3 fois cette année car l'équilibre aux Etats-Unis semble difficile à maintenir avec une situation de plein emploi, une politique monétaire accommodante et une politique budgétaire très volontariste qui va doper la demande intérieure. « Pour éviter un déséquilibre, la Banque Centrale devra être beaucoup plus réactive et remonter ses taux d'intérêts probablement beaucoup plus vite qu'attendu » ajoute Philippe Waechter.

« On a l'impression que seules les récentes données économiques, notamment le chiffre étonnement faible de progression des salaires en février, ont retenu certains gouverneurs de prendre le pari de quatre hausses de taux » estime Olivier de Berranger, Directeur de la Gestion d'Actifs de La Financière de l'Echiquier, qui juge la corrélation entre le discours de la Fed et les données économiques au mois extrêmement forte. Cela rend très délicat tout exercice de prévision du ton des prochaines interventions de Jerome Powell. Mais cette posture permet aussi à la Fed de ne s'engager sur aucun scénario et de garder toutes ses cartes sur la table. « Certains membres du FOMC

ont peut-être voulu retarder quelque peu leur décision de signaler plus de hausse de taux cette année afin d'éviter d'être perçus comme se pré-engageant à quatre hausses si tôt dans l'année et ainsi se lier quelque peu les mains » analyse Charles St-Arnaud, Stratégiste chez Lombard Odier IM.

L'influence de Trump dans le discours de la Fed

Ainsi, Thomas Costerg, Economiste chez Pictet Wealth Management, juge « fort probable » que les prochaines hausses de taux aient lieu cette année en juin, septembre et décembre. « Un frein à notre scénario serait une politique commerciale américaine plus agressive. En effet Powell, certainement en contraste avec Yellen, a montré moins d'appétit pour se « mouiller » sur les questions politiquement sensibles et préfère rester sur un plan plus technocratique » précise-t-il.

Dans ce contexte, Jerome Powell s'accorderait donc une période d'observation nécessaire pour prendre la mesure des effets de la politique gouvernementale sur l'économie américaine. « Entre la réforme fiscale, l'ouverture des vannes budgétaires et les velléités protectionnistes, le cocktail des mesures de l'administration Trump pourrait avoir des effets inflationnistes indésirables. Le temps aussi de voir ce que le président américain va concrétiser ou non parmi sa pléiade d'annonces contradictoires » commente David Ganozzi, Gérant chez Fidelity International. Mais cela pose la question de l'indépendance laissée à la Fed par l'administration américaine en place... « Espérons seulement que le cycle économique va se poursuivre sans s'essouffler ni se laisser perturber par la politique » indique Laurence Boone, chef économiste du groupe Axa.

IMMOBILIER

Immobilier : le vent peut-il tourner ?

Selon le cabinet Xerfi qui vient de publier une étude sur le logement en France, l'immobilier devrait effectuer un atterrissage en douceur en 2018 et 2019.

La flambée de 2017 aussi bien en termes de prix que de transactions peut-elle perdurer ? Selon le cabinet Xerfi, aucune rupture majeure de tendance n'est à prévoir en 2018. Toutefois, les experts anticipent une légère remontée des taux des crédits à l'habitat.

« Il ne faut pas s'attendre à un assouplissement des conditions d'octroi des crédits de la part des banques. Cela ne permettra donc pas de re-solvabiliser la demande. Compte tenu du niveau plancher des taux d'intérêt, il y a fort à parier qu'ils se stabiliseront ou remonteront. D'ailleurs, les flux de crédits nouveaux commencent déjà à ralentir. Bref, le marché de l'immobilier se dirige vers un atterrissage en douceur », estiment les auteurs de l'étude.



Le nombre de transactions dans l'ancien devrait rester supérieur à 900 000 unités en 2018. - Shutterstock

Cette évolution devrait provoquer un essoufflement du volume des ventes dans l'ancien qu'ils évaluent à -1,6 % mais le nombre de transactions devrait quand même rester supérieur à 900.000 unités.

Nouvelle décélération en 2019

Parallèlement, ils prévoient une petite accalmie sur les prix qui ne progresseraient globalement que de +3 % en 2018. « Le changement d'approche de l'Etat vis-à-vis de l'immobilier pourrait en revanche davantage peser sur le marché en 2019 avec, dans l'ancien, des transactions en repli de 1,9 % et des prix en hausse de seulement 1,7 % au niveau national », estime Xerfi.

Un marché à deux vitesses

L'évolution du marché immobilier sera en tout cas marquée par de fortes distorsions entre les territoires qui bénéficient d'une bonne dynamique démographique et où les prix des biens sont dans l'ensemble en hausse... Et les autres. Ils se caractérisent souvent par des niveaux d'emploi inférieurs à la moyenne nationale et l'absence de grande métropole régionale .

Dans la première catégorie, les experts de Xerfi citent l'Île-de-France, des régions du littoral de l'Atlantique (Bretagne, Pays-de-la-Loire, Nouvelle-Aquitaine) et du Sud (Occitanie, PACA, Auvergne-Rhône-Alpes). A l'inverse, les zones délaissées se situent plutôt dans le Centre et le Nord/Nord- Est : Bourgogne-Franche-Comté, Centre Val-de-Loire, Normandie, Grand Est et des Hauts-de-France.

Immobilier : pourquoi les jeunes préfèrent acheter dans le neuf

Les logements neufs séduisent particulièrement les Millennials, dévoile une récente étude de PAP.fr et de YouGov.

Les 18-34 ans préfèrent acheter de l'immobilier neuf plutôt que de l'ancien. Selon les résultats de l'étude de YouGov pour PAP Evénements (groupe PAP.fr), le neuf séduit davantage les Millennials que leurs aînés.

L'étude révèle que 35 % des 18-24 ans et 34 % des 25-34 ans envisagent d'acheter un logement neuf ou ont un projet en cours contre 21 % des 35-44 ans. En outre, 10 % des 25-34 ans et 6 % des 18-24 déclarent avoir engagé une procédure d'achat d'un logement neuf. En dépit de sa surcote par rapport à l'ancien, d'autant que les prix repartent à la hausse en zones tendues, le neuf a la cote.



Les 18-34 ans («Millennial») préfèrent acheter de l'immobilier neuf plutôt que de l'ancien. - Shutterstock

Allergie aux travaux

Parmi les principales raisons invoquées par les jeunes sondés, le neuf convainc surtout pour ses performances en matière d'énergie et de sécurité (40 % des 18-24 ans). Mais, sans doute peu enclins à affronter le casse-tête de la rénovation énergétique, ce qui leur plaît, en choisissant un logement neuf, c'est surtout la garantie de ne pas avoir de travaux à réaliser pour les 10 prochaines années (44 % des 25-34 ans).

Les opportunités du Grand Paris

En revanche, relève l'enquête, « les Millennials semblent avoir un rapport à la propriété semblable à leurs aînés ». Être propriétaire est avant tout une sécurité et un moyen de se constituer un patrimoine.

Sachant que grâce aux taux du crédit immobilier toujours très bas et aux aides fiscales dans le neuf, « investir dans un bien neuf, explique Pascal Tournier, commissaire du Salon de l'Immobilier Neuf, peut aussi être particulièrement rentable, comme en périphérie des villes qui se développent. » En Ile-de-France par exemple, assure-t-il, « le projet du Grand Paris devrait permettre à quelques particuliers de réaliser de belles plus-values. »

* Réalisée à l'occasion de la première édition du Salon de l'Immobilier Neuf, qui se tient du 23 au 25 mars, porte de Versailles à Paris. Sondage effectué en ligne du 19 au 20 février sur un panel de 1.013 personnes.

CRÉDIT

Crédit immobilier : on prête à nouveau sur 30 ans !



Dans un contexte de hausse des prix de l'immobilier, certaines banques accordent des prêts sur longue, voire très longue durée. Une façon de redonner du pouvoir d'achat aux primo-accédants.

C'est une bonne nouvelle pour les emprunteurs. Les prêts immobiliers accordés sur de longues durées, voire de très longues durées, font leur retour.

D'après le courtier en crédit immobilier Vousfinancer, après un recentrage sur les prêts à durées inférieures à 25 ans ces trois dernières années, les banques acceptent à nouveau d'accorder des prêts bien plus longs, l'une d'entre elles proposant même de prêter sur 35 ans !

En moyenne, sur le marché des crédits immobiliers aux particuliers, la durée d'emprunt s'établit aujourd'hui à 218 mois (18,17 années), selon l'Observatoire du Crédit Logement de février. Si la part des prêts de 20 à 25 ans recule, remarque l'organisme, « la structure actuelle de la production souligne tout de même la part importante des prêts les plus longs », avec pour conséquence de resolvabiliser la demande des ménages modestes.

«Ces offres [prêts sur 30 ans et plus], précise Sandrine Allonier, directrice des relations banques de Vous financer, sont réservées plutôt aux primo-accédants qui profitent de cet allongement des durées pour emprunter davantage, mais aussi à des investisseurs ou multipropriétaires qui ne veulent pas trop alourdir leurs remboursements mensuels.»

Baisse des taux sur les durées longues

La grande nouveauté est que les taux ont beaucoup baissé sur ces durées longues, rendant à nouveau attractifs ces financements qui reviennent sur le marché. Selon Vousfinancer, l'écart entre un prêt sur 25 ans et un prêt sur 30 ans atteignait souvent 1 point début 2015 (3 % sur 25 ans contre 4 % sur 30 ans). L'allongement de la durée du prêt ne permettait alors ni d'accroître la capacité d'emprunt ni de faire baisser la mensualité qui pouvait même être plus lourde sur 30 ans que sur 25, avec un coût du crédit supérieur de 70 % !

En 2018, cet écart a considérablement baissé, pour atteindre moins de 0,15 % dans certaines banques. Par exemple, note ce courtier, on peut actuellement emprunter à des taux compris entre 1,6 % et 1,8 % sur 25 ans et à des taux compris entre 1,75 % et 2 % sur 30 ans, et même 2,55 % sur 35 ans.

Crédits immobiliers : ils ne remontent toujours pas !

En mars, barèmes taux crédits immobiliers des banques n'ont guère évolué.

Les barèmes commerciaux des banques en matière de crédit immobilier restent globalement très attractifs. Mais l'activité donne des signes d'essoufflement.

Les quelques hausses de taux appliquées de-ci de-là par des banques ne remettent pas en cause un crédit immobilier qui reste toujours très bon marché. Depuis la dernière édition de notre baromètre du crédit immobilier, les conditions de crédit ne se durcissent qu'à la marge.

« En mars, illustre le courtier en crédit Emprunt-Direct.com, les barèmes communiqués par les établissements financiers partenaires, n'ont guère évolué. Même si quelques organismes ont procédé à des mouvements assez marqués, de l'ordre de 10 points de base, ceci n'affecte pas au final le baromètre général. »

Chez ce professionnel, un prêt sur 20 ans se négocie actuellement à 1,35 %, pour les « excellents dossiers », à 1,45 %, pour les « très bons dossiers », et à 1,65 %, pour les « bons dossiers ».

De même corrobore Empruntis, autre spécialiste du courtage, quand elles ont lieu, les « hausses de taux sont à la marge, autour de 5 centimes. » Sur 20 ans, par l'intermédiaire de ce courtier, on peut aujourd'hui emprunter en moyenne à 1,20 % (taux les plus bas hors assurance), contre 1,51 % un an auparavant.

Passages à l'acte hésitants

Cette politique toujours très accommodante des établissements financiers prêteurs alors que leurs marges tendent à se réduire tient à un ralentissement de la demande de crédit.

« La demande a sensiblement baissé et toutes les banques en ont pris conscience », confirme Cécile Roquelaure, directrice des études chez Empruntis. Un constat que partage Meilleurtaux.com. Si ce courtier relève depuis un an, à fin février, une hausse de 10 % du nombre de dossiers de crédit déposés dans son réseau, il alerte en revanche sur une baisse de 13 % sur la même période des dossiers avec compromis signés.

« Depuis fin 2017, précise Hervé Hatt, président de Meilleurtaux.com, les intentions progressent mais les passages à l'acte sont hésitants. » En cause, une hausse des prix de l'immobilier dans la grande majorité du territoire.

Des primo-accédants fragilisés

« Les secundo-accédants ont du mal à trouver à bon prix le bien qu'ils veulent acheter », avance Hervé Hatt. Pour sa part, le courtier en crédit Cafpi s'inquiète de la disparition des primo-accédants dans sa clientèle. En forte chute depuis le début de l'année, ils ne représentent plus que 44 % des clients du courtier.

« Les réformes entrées en vigueur au 1er janvier, conjuguées à la hausse des taux et des prix, désolvabilisent les ménages les plus modestes », souligne Philippe Tabet, directeur général adjoint de Cafpi. Le projet de loi Logement à venir confirmera ou infirmera cette évolution. « Si la tendance ne s'inverse pas, il faut s'attendre à un profond ralentissement du marché en cours d'année », prédit-il.

Pour l'heure, estime Alban Lacondemine, président fondateur d'Emprunt Direct, « les organismes financiers arbitrent en faveur d'un maintien des taux à des niveaux attractifs, ayant à l'esprit qu'une hausse de ceux-ci pourrait se traduire par une fragilisation du budget des ménages, avec à la clé l'abandon de projets d'acquisition pour les primo-accédants ou les ménages aux revenus les plus modestes. »



Crédit immobilier : emprunter après 60 ans

Pour les seniors, le coût élevé de l'assurance-emprunteur peut rendre impossible l'accès à un crédit immobilier. Mais des solutions existent. Tour du marché.

Les seniors ont aussi des projets immobiliers. Mais l'obtention d'un crédit est plus difficile et son coût est alourdi par le poids de l'assurance-emprunteur. Comment procéder ? Réponses en 6 points clefs.

1. A qui s'adresser ?

Il existe deux solutions pour trouver une assurance-emprunteur liée au crédit immobilier. La première est proposée d'office par la banque prêteuse qui dispose d'une assurance groupe. « Ces barèmes sont raisonnables car ils mutualisent le risque en couvrant un ensemble de population d'une classe d'âge », affirme Benoît Gommard, directeur grands réseaux de BNP Paribas Cardif France.



La semaine dernière, la Réserve fédérale américaine (Fed) a relevé son taux d'intérêt de référence de 25 points de base. C'est son 6ème relèvement de taux depuis décembre 2015. (Crédit: Pewel)

L'autre possibilité consiste à dénicher un contrat chez un assureur. « C'est surtout utile pour les profils à risques », commente Serge Harroch, fondateur d'Euclide Financement. Les compagnies proposent des couvertures individuelles avec une prime calculée selon les caractéristiques du futur assuré. C'est ce que l'on appelle la délégation d'assurance. Grâce à l'évolution de la réglementation, cette couverture « extérieure » est aujourd'hui acceptée par toutes les banques.

Pour trouver une offre en phase avec ses besoins, rien n'empêche de prospecter en « solo ». Mais le plus rapide, et le plus simple, sera de faire appel à un courtier en prêts immobiliers, qui, en plus d'être habitué à chasser le meilleur taux d'intérêt, sélectionne en parallèle les assurances-emprunteur les plus adaptées et les moins coûteuses.

2. Quel est l'âge limite de souscription et de fin de garantie ?

« Dans leur contrat groupe, les banques de réseau limitent généralement la souscription à 65 ans avec une fin de remboursement à 70 ans », indique Amina Walter, directrice du développement et des partenariats chez LeLynx.fr. Et si l'âge d'entrée du senior correspond aux profils des assurances collectives, il arrive que certaines pathologies dont il souffre soient exclues des garanties.

En revanche, chez les assureurs, on joue volontiers les prolongations et la souplesse. Il est possible de dénicher une couverture (MetLife, Swiss Life, April) accessibles jusqu'à 85 ans avec un remboursement du prêt possible jusqu'à 90 ans. « Concrètement cela signifie que l'on peut souscrire à 70 ans un crédit sur vingt ans », indique Christophe Vanhuyse, directeur du développement assurance de Swiss Life.

3. Quels sont les risques couverts ?

Une assurance-emprunteur traditionnelle comprend plusieurs risques : le décès, l'invalidité, la perte d'autonomie et l'incapacité de travail. « Au-delà de 65 ans et notamment lorsque l'on n'exerce plus d'activité professionnelle, une bonne partie de ces couvertures sont superflues. Il faut se limiter au décès seul », conseille Christophe Vanhuyse. « Néanmoins, si le retraité exerce des sports extrêmes (plongée sous-marine, pilote d'avion) ou réside dans un pays à risques, il faudra qu'il pense à se couvrir pour cela », rappelle Amina Walter.

4. Le montant emprunté influe-t-il sur le niveau de la prime ?

« Oui, il joue sur le calcul de la prime au même titre que l'âge à la souscription et l'état de santé. C'est le croisement de ces trois éléments qui participe au calcul de la cotisation », répond Rénaud Lair, directeur commercial exécutif de

MetLife France. Certains assureurs prévoient toutefois des procédures d'adhésion simplifiées pour des crédits inférieurs à 150.000 euros.

5. Quels sont les questionnaires de santé à remplir ?

Pour des montants inférieurs à 150.000 euros, 200.000 euros voire 400.000 euros - tout dépend des établissements -, un senior remplira un questionnaire simplifié d'une dizaine d'items. Si une quelconque pathologie (cardiaque, hypertension, diabète) ou particularité (fumeur, surpoids) est évoquée dans les réponses, il accédera automatiquement à la deuxième voire à la troisième étape. « Quand on est senior, il est rare d'échapper à des formalités médicales poussées », commente Roger Mainguy, directeur général d'April Santé Prévoyance.

Il faudra alors renseigner un questionnaire beaucoup plus complet avec son médecin traitant. La compagnie pourra exiger la réalisation d'une batterie d'examens complémentaires. « On a besoin de savoir si la maladie est ancienne ou récente, s'il existe un suivi ou un traitement en cours », explique Régnald Laire. « Ces démarches médicales prennent du temps, souvent plusieurs semaines, surtout si l'on a des problèmes de santé. Il convient donc d'anticiper cette phase de recherche avant même de trouver le prêt », commente Philippe Taboret, directeur général adjoint de Cafpi.

6. Quel est le coût de cette assurance ?

Pour un senior de moins de 65 ans, sans problèmes particuliers, cela tourne autour de 0,65 % du capital restant dû dans les banques et avoisine 0,45 % en délégation (voir illustration).

Le poids de l'assurance à 60 ans et plus
Hypothèses de base communes aux 3 scénarios : un couple d'emprunteurs du même âge, non-fumeur, sans problèmes de santé particuliers. Montant du prêt : 120.000 €

Scénarios	Taux d'intérêt En %	Taux moyen de l'assurance de la banque En %	Taux moyen de l'assurance en délégation En %	TAEG* (hors frais d'hypothèque ou caution) En %
Couple de 60 ans emprunt sur 10 ans	0,9	0,6	0,48	2,05/1,83
Couple de 65 ans emprunt sur 15 ans	1,2	impossible (1)	0,91	2,88
Couple de 80 ans, emprunt sur 10 ans	1,1	impossible (1)	3,5	7,4 mais impossible (2)

* Taux annuel effectif global.
(1) Ce scénario n'est pas possible avec les assurances emprunteur des banques, car il faut avoir remboursé au plus tard à 70 ans.

Dès le moindre pépin de santé déclaré, des majorations s'appliquent et « la prime peut augmenter de 25 % à 300 % par rapport au tarif de base », reconnaît Roger Mainguy. « Parfois le coût de cette couverture s'avère aussi cher que le taux du crédit », souligne Philippe Taboret. Pour un couple, « la stratégie gagnante peut consister à ne couvrir que le plus jeune et/ou le plus en forme des deux. Autre possibilité : réaliser un habile dosage entre les deux têtes », affirme Maël Bernier, porte-parole de Meilleurtaux.com.

Comment faire sans assurance-emprunteur ?

Aucune compagnie n'accepte de vous assurer ? Deux scénarios sont encore possibles. D'abord, « rien n'empêche de nantir des titres de société, un contrat d'assurance-vie ou un plan d'épargne en actions bien garnis. Ce montage dépend des établissements prêteurs, tous ne l'acceptent pas », indique Serge Harroch.

Le second scénario consiste à garantir le prêt avec une hypothèque portant sur un autre bien immobilier, entièrement payé. « Et si ce montant ne suffit pas, on procède à une double hypothèque en mettant en garantie un second bien. En cas de décès de l'emprunteur, c'est la succession qui devra de l'argent à la banque. Attention, ces frais varient sensiblement d'une enseigne à l'autre », précise Serge Harroch.